

2012

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE &
DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES ET DES MATIÈRES RENOUVELABLES

ACTIONS		TAUX MAXIMUM D'AIDE 2012	BÉNÉFICIAIRES	COMPLÈMENTS D'INFORMATIONS
Aide à l'investissement – L'ensemble des aides décrites ci-dessous font l'objet de modalités et de critères d'instruction spécifiques. Le tableau ci-dessous présente les principales données.				
Diffusion de technologies				
GRANULÉS DE BOIS	Poêle hydraulique dont le coût est inférieur ou égal à 550 € HT/kW	Forfait Région de 1 400 € limité aux 200 premières demandes	PARTICULIERS sous conditions de ressources	Résidence principale uniquement Exigence installateur Qualibois automatique
	Chaudière individuelle	Forfait Région de 40 % limité à 2 000 €	PARTICULIERS sous conditions de ressources	Forfait portant prioritairement sur la main d'œuvre Chaudière bi-énergie non acceptée
BOIS BUCHES GRANULÉS	Poêle flamme verte	Forfait Région 25 % du coût TTC dans la limite de 300 €	PARTICULIERS sous conditions de ressources	Résidence principale certifiée BBC uniquement Recours à un professionnel Qualibois Forfait portant prioritairement sur la main d'œuvre
BOIS DÉCHQUETÉ	Chaudière individuelle	Forfait Région de 1 800 €	PARTICULIERS sous conditions de ressources	Résidence principale uniquement Exigence installateur Qualibois automatique
	Chaufferie individuelle avec silo	Aide Région : 40 % plafonné à 4 500 € 40 % plafonné à 1 800 € pour les chaudières sans sonde lambda	PARTICULIERS sous conditions de ressources	Forfait portant prioritairement sur la main d'œuvre Chaudière bi-énergie non acceptée
SOLAIRE THERMIQUE	Chauffe-eau solaire individuel dont le coût est inférieur ou égal à 1 300 € HT/m ² pose comprise	Forfait Région de 500 € (1)	PARTICULIERS sous conditions de ressources	Résidence principale uniquement Exigence installateur Qualisol ou qualisol Combi
	Chauffe-eau solaire individuel dont le coût est compris entre 1 300 € et 1 400 € HT/m ² pose comprise	Forfait Région de 400 € (1)	PARTICULIERS sous conditions de ressources	Forfait portant prioritairement sur la main d'œuvre Matériel SolarKeymark ou CSTB ou NF CESA Chauffe-eau solaire thermodynamique exclu
	Système solaire combiné (SSC) sur construction neuve et rénovation lourde avec émetteurs de chaleur basse température	Forfait Région de 1 400 €	PARTICULIERS sous conditions de ressources	(1) Pour les chauffe eau solaires bonus de 100 € pour les propriétaires de logements répondant au label de performance Bâtiment Basse Consommation (BBC) – pièces justificatives précisées dans règlement spécifique
SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	Installation individuelle inférieure ou égale à 9 kWc dont le coût est inférieur à 5,5 € HT/Wc pose comprise.	Forfait Région de 1 000 €	PARTICULIERS sous conditions de ressources	Résidence principale uniquement Exigence installateur QualiPV élec et Quali PV bat Fourniture du DPE obligatoire pour les habitations récemment acquises (ne pouvant fournir des factures d'électricité sur 1 an) et l'acquisition de système photovoltaïque consécutif à une rénovation lourde entraînant une baisse des consommations électriques. Etiquette énergie éligible : A, B, C Maîtrise de l'énergie exemplaire : consommation électrique annuelle inférieure aux données présentées sur le règlement spécifique Forfait portant sur un soutien à la production d'électricité Exclusion des porteurs de projets équipés de pompe à chaleur air/air Dans le neuf : aide limitée aux logements BBC (Bâtiment Basse Consommation) Bonus de 500 € pour le remplacement d'un chauffe eau électrique par un chauffe eau solaire.
Opérations démonstratives "Énergie renouvelable" :				
	Production décentralisée d'électricité raccordée au réseau : petit éolien de 1,5 à 6 kW dont le plafond le coût est inférieure ou égal à 7,5 € HT/W pose comprise.	Forfait Région de 1 500 €	PARTICULIERS sous conditions de ressources	Résidence principale uniquement 100 installations maximum (tous porteurs de projets confondus) pour 2012 Installation et mise en service par un professionnel Instrumentation obligatoire pour un suivi de la production d'électricité Le productible de l'installation doit être supérieur ou égal à 1000 kWh/kW
	Micro cogénération bois 1,5 à 4 kW électrique	Forfait de 4 000€	PARTICULIERS sous conditions de ressources	Résidence principale uniquement Installateur Qualibois Automatiques Limitation à 10 opérations Obligation de suivi et de reporting des performances et résultats auprès de la Région

FONDS REGIONAL D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE POITOU-CHARENTES
GUIDES DES AIDES 2012
PARTICULIERS

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE																	
MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE & DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES ET DES MATIÈRES RENOUVELABLES																	
ACTIONS	TAUX MAXIMUM D'AIDE 2012	BÉNÉFICIAIRES	COMPLÈMENTS D'INFORMATIONS														
RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE																	
ORGANISATION DES DÉPLACEMENTS & TECHNOLOGIE DES TRANSPORTS																	
Technologie des transports																	
Véhicules électriques																	
Scooter	40 % dans la limite d'un plafond d'aide cumulée de 800 €	PARTICULIERS	Résidence principale uniquement Dans la limite des 500 premiers tous porteur de projet confondu, étant entendu que le dispositif a démarré en 2010.														
<small>Les aides de la Région, viennent compléter les aides de l'ADEME de l'Etat et les aides publiques dans la limite des plafonds énoncés</small>																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Conditions de ressources pour les particuliers – Revenu fiscal</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 personne</td> <td>32 003 €</td> </tr> <tr> <td>2 personnes</td> <td>64 008 €</td> </tr> <tr> <td>3 personnes</td> <td>80 008 €</td> </tr> <tr> <td>4 personnes</td> <td>96 010 €</td> </tr> <tr> <td>5 personnes ou plus</td> <td>128 014 €</td> </tr> </tbody> </table>				Conditions de ressources pour les particuliers – Revenu fiscal		1 personne	32 003 €	2 personnes	64 008 €	3 personnes	80 008 €	4 personnes	96 010 €	5 personnes ou plus	128 014 €		
Conditions de ressources pour les particuliers – Revenu fiscal																	
1 personne	32 003 €																
2 personnes	64 008 €																
3 personnes	80 008 €																
4 personnes	96 010 €																
5 personnes ou plus	128 014 €																
Dernier avis d'imposition en possession du particulier à la date de réception du dossier.																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Consommation énergétique en kWh/an à respecter pour une éligibilité au soutien au photovoltaïque</th> </tr> <tr> <th>Nombre de personne vivant dans le foyer</th> <th>Consommation énergétique en kWh/an</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 personne</td> <td>2750</td> </tr> <tr> <td>2 personnes</td> <td>3750</td> </tr> <tr> <td>3 personnes</td> <td>4 000</td> </tr> <tr> <td>4 personnes</td> <td>4 250</td> </tr> <tr> <td>5 personnes</td> <td>4 750</td> </tr> </tbody> </table>				Consommation énergétique en kWh/an à respecter pour une éligibilité au soutien au photovoltaïque		Nombre de personne vivant dans le foyer	Consommation énergétique en kWh/an	1 personne	2750	2 personnes	3750	3 personnes	4 000	4 personnes	4 250	5 personnes	4 750
Consommation énergétique en kWh/an à respecter pour une éligibilité au soutien au photovoltaïque																	
Nombre de personne vivant dans le foyer	Consommation énergétique en kWh/an																
1 personne	2750																
2 personnes	3750																
3 personnes	4 000																
4 personnes	4 250																
5 personnes	4 750																
<p>Quelque soit la configuration du logement, chaque foyer ne peut bénéficier que d'une seule aide par « famille » d'équipement de production d'énergie à partir de ressources renouvelables. Il ne peut pas être attribuée plus d'une aide pour un même type d'équipement (chauffe eau solaire, chauffage bois, micro éolien, système photovoltaïque...)</p> <p>Les foyers ou particuliers retenus dans le cadre de l'appel à projets « Economie d'énergie et production concertée d'énergie », sont éligibles aux aides du FREE.</p>																	

Fonds Régional de Développement des Eco Industries et des Véhicules Electriques

Fonds Régional de Développement des Eco Industries et des Véhicules Electriques

Technologie des transports – L'ensemble des aides décrites ci-dessous font l'objet de modalités et de critères d'instruction spécifiques. Le tableau ci-dessous présente les principales données.

Acquisition de véhicules *

ACTIONS	TAUX MAXIMUM D'AIDE 2012	BÉNÉFICIAIRES	COMPLEMENTS D'INFORMATIONS
<i>Véhicule utilitaire électrique</i>			
Véhicule spécifique utilitaire	50 % dans un plafond d'aide cumulée* jusqu'à 4 000€	PARTICULIERS	Limité aux 30 premiers véhicules. Hors véhicules sans permis – Permis B et B1 sauf VASP.
<i>Véhicule électrique de transport de personnes</i>			
Véhicule spécifique	Dans un plafond d'aide cumulée* jusqu'à 8 000€	PARTICULIERS	Limité aux 200 premiers véhicules. Hors véhicules sans permis – Permis B et B1.
Véhicule léger	Dans un plafond d'aide cumulée* jusqu'à 8 000€	PARTICULIERS	Limité aux 200 premiers véhicules. Permis B et B1.

* Les aides de la Région viennent en complément des aides de l'ADEME, de l'Etat et des aides publiques dans la limite des plafonds énoncés.